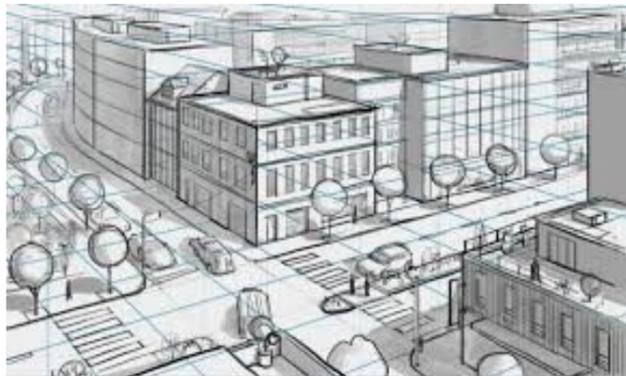


## Fusion Actis / Grenoble Habitat :

**Victoire !** Le projet de fusion enfin concerté !

La CSF s'est fortement mobilisée après des autres associations représentatives des locataires (CLCV, CNL, DAL, CGL, Indécosa-CGT) et des syndicats (CGT et CFDT) contre le projet de rapprochement entre deux bailleurs de la Métropole ACTIS (Office public) et Grenoble Habitat (Société d'économie mixte) qui prévoyait au pas de course une fusion dont la forme juridique avait été décidée unilatéralement par nos élus.



Le développement du logement social sur notre territoire est stratégique et nous engage sur l'avenir. L'enjeu de loger les plus démunis tout en garantissant à la fois le développement et l'entretien de notre parc HLM justifie qu'un tel projet soit mené en prenant en compte toutes les parties prenantes.

Nous avons donc obtenu une première victoire : repousser la dissolution d'Actis afin de mettre en toute transparence au débat public le choix de la forme juridique de ce futur organisme. La mobilisation a donc payé, mais le travail n'est pas terminé et il nous faudra maintenant collectivement engager la réflexion nécessaire, sur la base de l'ensemble des éléments d'analyse qui ont été produits notamment par un cabinet extérieur mandaté par la Métropole.

Jusqu'à maintenant, le rapport complet n'a jamais été communiqué au-delà d'une poignée d'élus et peut-être les directeurs des organismes concernés, ce que nous dénonçons. Les synthèses présentées au sein des diverses instances (Conseil d'administration, Conseil Social et Conseil de Concertation Locatives ...) ont été élaborées par les services et nous demandons d'avoir accès à une information neutre, complète et objective.

Nous souhaitons également prendre le temps de l'échange avec l'ensemble des personnes concernées, les locataires de l'Office public menacé de disparition mais également avec tout habitant et citoyen souhaitant en savoir plus sur le sujet. Car locataire ou non du logement social, l'avenir de notre office public local nous impacte et nous concerne tous.

Nos élus nous ont invités à une réunion de « concertation » pour laquelle elle n'a de concertation que le nom : des documents partiels communiqués la veille, un courrier qui annonce la mise à disposition de documents en ligne qui ne sont pas accessibles et assène des contre vérités en lesquelles seuls les rédacteurs du courrier peuvent croire.

**Nous vous proposons de venir échanger avec nous le 3 décembre 2019 à 18 heures dans la grande salle de la Maison des associations de Grenoble pour vous tenir informés des actions qui seront mises en place et prendre part au mouvement.**

Nous souhaitons réfléchir avec vous à la solution que nous souhaitons privilégier pour notre outil de logement social et préparer les prochaines élections municipales, dont ce sujet sera sans aucun doute au cœur de la campagne. D'ici là, abonnez-vous à la page Facebook su collectif NON à la privatisation d'Actis.

Julie Martin et Jean-Claude Virone

## Adhérer à la CSF, pourquoi ?

La CSF vous a soutenu, écouté, a pris en compte vos difficultés ... adhérer c'est signifier votre reconnaissance, être solidaire ; c'est aussi peser davantage sur les décisions qui nous concernent tous.

La force de la CSF c'est le nombre de ses adhérents, car plus on est nombreux, plus on a du poids face aux pouvoirs publics, aux bailleurs ... pour obtenir des avancées dans les domaines de l'habitat, de l'éducation, de la santé

Votre adhésion vous permettra de voter à l'Assemblée Générale. L'adhésion est un des moyens financiers pour fonctionner.

Nous avons également besoin de vous pour participer à la vie de la CSF. Que vous ayez un peu ou beaucoup de temps, vous avez votre place à la CSF aussi bien pour la réflexion que pour de menus travaux.

**Nous comptons sur vous,  
comme vous pouvez compter sur nous.**

# INFORM'ACTION

Confédération Syndicale des Familles de l'Isère  
Journal bimestriel des adhérents de la CSF

Numéro 174

Octobre 2019

« Dans ce numéro » :

- Page 1 : Édito ~
- Page 2 : Les passe-Murailles : et si nos vies nous étaient contées ? ~ Pourquoi l'ARS doit-elle être réajustée ? ~
- Page 3 : Où en est le chauffage urbain de la Métropole ~ Cinq ans ça se fête ! ~
- Page 4 : Fusion Actis / Grenoble Habitat



Union Départementale  
de la Confédération  
Syndicale des Familles  
de l'Isère (CSF)

8 bis, rue Hector Berlioz  
38000 Grenoble

Dépôt légal : 1er trimestre 2008  
Commission paritaire  
0408G83161 ISSN : 0245 3363  
Directrice de la publication  
Dominique Vieu-Boëglin  
Gratuit  
Imprimerie : Europrim

udcsf38@la-csf.org  
☎ 04 76 44 57 71  
www.lacsf38.org

## Édito

### Une rentrée chargée pour la CSF

En cette fin d'année, la CSF est de nouveaux sur beaucoup de fronts.

La traditionnelle enquête sur le coût de la scolarité a permis de voir qu'il est toujours difficile pour de nombreuses familles de faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire et que les aides gouvernementales ne couvrent pas toutes ces dépenses.

Pour que notre enquête soit la plus réaliste possible, nous avons besoin de familles prêtes à noter toutes les dépenses engagées au cours de l'année pour leurs enfants, contactez nous si vous avez envie de nous (vous) aider.

La CSF a pleinement investi les différents forums associatifs organisés afin d'être au plus près des habitants qu'elle accompagne.

Nous étions aux forums associatifs grenoblois du Palais des sports, à la Villeneuve, à Mistral et à l'Abbaye mais également à Bourgoin Jallieu.

Nous avons participé à la fête du quartier La Plaine à St Marcellin, à la Brocante de Tisseire, à la fête de la Bajatière, au Broc échange de Voreppe et à la déchetterie mobile de Mistral.

L'occasion de constater la confiance et l'intérêt que vous portez à nos actions. Car c'est par cette présence au plus près des habitants que nous pouvons porter fort votre voix auprès de ceux qui sembleraient vouloir décider sans nous. Nous pensons notamment à notre engagement dans le Collectif contre la privatisation d'Actis et pour un chauffage urbain juste et solidaire.

Que ce soit pour le logement social ou pour le chauffage urbain, la CSF défend un service public fort et garanti. Les dernières décisions métropolitaines nous inquiètent, et les prochaines élections municipales nous permettront de choisir nos élus locaux en fonction de leur engagement face aux préoccupations des habitants.

Contactez-nous pour vous mobiliser avec nous ou pour en savoir plus sur nos combats actuels.

Dominique Vieu-Boëglin,  
Présidente UD 38

# EDUCATION

## Les passe-Murailles : et si nos vies nous étaient contées ?

Cette année, nous portons, en partenariat avec la toute jeune association *Comet' : ethnologie, médiation, coopération*, le projet "Passe-Murailles" qui sera en dépliement sur les trois écoles grenobloises où la CSF anime déjà ses Clubs lecture.

Le projet mêle enquête ethnographique et création artistique sur la question de l'interculturalité, telle qu'elle est perçue et vécue par des enfants de 6 à 9 ans.

Des contes seront conçus lors d'ateliers d'écriture autour des récits de vie des enfants, collectés à partir d'une enquête ethnographique à laquelle les enfants seront initiés et qui sera menée collectivement. Ces expériences de vie racontées seront illustrées et compilées dans un album diffusé auprès des familles et dans le réseau des bibliothèques qui nous apporte son soutien.

Nous souhaitons également que ces histoires puissent donner naissance à une restitution publique à travers la création d'un spectacle conté. Le projet contient donc plusieurs volets :

- Volet recherche : les enfants sont initiés à l'ethnologie et sont invités à partager "leurs enquêtes" de manière écrite et orale, individuelle et collective, sur leur expérience quotidienne à la croisée de plusieurs langues et cultures.
- Volet création : À partir des histoires de vies ancrées dans une réalité vécue, il s'agit d'imaginer avec les enfants une écriture «métaphorisée», transformant en histoires leur vision du monde et

des différences culturelles. Pour cela, nous mettrons en place des ateliers d'écriture. Des supports ludiques seront créés pour faciliter la construction des contes à partir des récits de vie. Les histoires réalisées seront ensuite illustrées et compilées dans un album. Des ateliers de découverte des contes du monde et des ateliers philosophiques autour des messages délivrés par ces contes accompagneront le processus de création.

- Volet diffusion : les enfants conteurs valoriseront leurs travaux auprès des classes des enfants participant au projet et nous organiserons certains temps avec familles qui seront autant de points d'étape permettant de communiquer sur l'avancement du projet. Ces rencontres, coconstruites avec les animateurs de *Comet'*, constitueront également des temps de débat et de réflexion avec les familles où le conte servira de prétexte à l'exploration de problématiques contemporaines.

Le projet démarrera dans les écoles la semaine du 4 novembre et un premier temps fort aura lieu à l'occasion d'un ciné / débat organisé dans le cadre du festival Vues de familles porté par l'UDAF.

La CSF a invité les enfants et les parents des Clubs Lecture à découvrir un grand classique du film d'animation : *Le roi et l'oiseau*, œuvre de Paul Grimault et Jacques Prévert, elle-même inspirée du conte *La bergère et le ramoneur*. Le 13 novembre au Cinéma Le Club.

Thomas Pédron Trouvé

## Pourquoi l'ARS doit-elle être réajustée ?

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) est une aide aux familles pour la scolarité de leurs enfants, créée en 1974 pour les élèves boursiers, étendue aux familles non imposables en 1992 et aux familles non allocataires (1 enfant à charge) en 1999.

Elle fut d'abord versée sous forme d'un forfait unique de 110,60F (environ 16 euros), revalorisé jusqu'à atteindre 1500F (250€) en 1994. C'est en 2008 que fut mise en place sa première modulation en fonction des niveaux scolaires, mais l'écart entre le CP et la terminale (aujourd'hui 34€) est dérisoire au regard de la différence d'investissement des familles pour ces mêmes niveaux (Au moins 200€).

La très grande majorité des familles qui perçoivent l'ARS compte sur cette aide pour équiper les enfants au plus près des exigences de l'établissement scolaire. Si l'instruction est obligatoire (à partir de 3 ans à cette rentrée), l'école n'est pas gratuite, loin s'en faut, listes de fournitures demandées par les établissements à l'appui !

Depuis 46 ans, la CSF réalise un dossier sur le coût de la scolarité à partir des listes de fournitures et des

achats effectués par les familles tant à la rentrée qu'au cours de l'année. 46 ans que la CSF démontre que scolariser ses enfants a un coût, de plus en plus important selon le niveau et les filières d'études, et demande une modulation plus adaptée de l'ARS.

Entre l'ARS pour un enfant en CP (369€) et celle pour un jeune en lycée (402€), la différence est de 9%. Dans le même temps, l'investissement de la famille sera 180% supérieur pour le lycée (en moyenne 400€) par rapport au primaire (en moyenne 160€). La CSF ne demande pas la diminution de l'ARS pour le primaire, considérant que cette allocation couvre en moyenne approximativement le coût de la scolarité tout au long de l'année pour ce cycle. En revanche, elle demande la revalorisation de l'ARS pour le collège et le lycée qui, actuellement dans le meilleur des cas, couvre les frais de la rentrée (achats de septembre), mais ne tient pas compte des frais engendrés tout au long de l'année, dont certains impactent fortement le budget familial (restauration scolaire, transports, etc.).

La modulation de l'aide en fonction du coût moyen du niveau serait un facteur de réduction des inégalités.

Annie Giroud

# LOGEMENT

## Où en est le chauffage urbain de la Métropole ?

### Les victoires obtenues

A la suite des contestations diverses et des actions du Collectif pour un chauffage juste et solidaire (qui regroupait les trois fédérations CNL, CLCV et CSF et une coordination de copropriétés) et après plusieurs avenants votés par les collectivités responsables du chauffage urbain, une tarification acceptable avait été obtenue qui avait permis de maintenir un prix à peu près stable de 2012 à 2018 :

- Amélioration des prévisions d'utilisation et de prix des combustibles
- Révision de la part abonnement en cas d'économie d'énergie et/ou de travaux de performance énergétique pour maîtriser la part fixe au plus bas
- Création d'un compte de développement qui permettait de conserver les éventuels suppléments de recettes pour de l'investissement futur au lieu de les verser en dividendes aux actionnaires

### Contrairement aux promesses de la majorité, pas de concertation sur la négociation du tarif et du contrat de délégation ...

La Métropole a préparé seule et a signé avec la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) qui s'applique à tous les usagers depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Les membres du Comité d'exploitation n'ont pas eu accès aux documents relatifs à cette nouvelle DSP avant sa signature. C'est seulement à la réunion du comité des usagers de l'énergie du 5 juin 2019 que la métropole a tenté de justifier la situation.

Malgré les promesses, certaines garanties demandées n'ont pas été respectées. Le premier exerci-

ce, 2018 /19 s'est tout de suite révélé largement bénéficiaire (plus de 2,8 millions d'euros annoncés en mai 2019), ce qui a entraîné le vote dans la précipitation en mai 2019 d'un 1<sup>er</sup> avenant à cette nouvelle délégation.

Ce premier avenant ne s'intéresse pas à l'origine de cette trop large marge et propose seulement d'en partager les bénéfices. Il prévoit que 50% de cette somme soit reversée directement aux abonnés qui sont les syndicats des copropriétés et les bailleurs sociaux. Les utilisateurs ne pourront voir cette somme qu'à travers les budgets des années suivantes.

Les 50% restants seront mis en réserve à la CCIAG pour les investissements et le solde (marges et éventuels déficits) sera versé à la régie des réseaux de chaleur tous les cinq ans. On peut se poser la question de savoir pourquoi ce solde va à la collectivité (impôt déguisé ?) et non pas aux abonnés qui ont trop payé.

### Il n'est pas acceptable pour la CSF de se contenter de rendre partiellement et avec délai les sommes trop perçues. Il faut que la Métropole revoie sa délégation et prépare un avenant qui améliorera la tarification.

De plus la CCIAG paie dans la concession une forte contribution à la régie de chaleur et ses éventuelles marges n'ont pas à alimenter les autres réseaux qu'elle gère (Fontaine, Miribel Lanchatre, Gières ...). Si besoin, c'est à la collectivité de le faire.

Le Comité d'exploitation devra donner un avis consultatif sur la destination de cette somme qui sera votée dans le budget par les élus. Sur ce point, la CSF sera vigilante.

Christian Le Brun et Julie Martin

## Cinq ans ça se fête !

Les locataires de la Mazurka, résidence intergénérationnelle à Saint-Martin-d'Hères, ont participé à la célébration des 5 ans de leur résidence le 14 septembre 2019.

Alain et Claude PELLAT, Référents des locataires, désignés par la CSF, ont longtemps œuvré pour la réussite de cet événement. Ils ont fait appel à la générosité des résidents, au soutien de la Ville de SMH et de SDH qui tous ont répondu présents !

La vie à la Mazurka est régie, entre autres, par une Charte du bien vivre ensemble co-construite

avec les résidents. Elle rappelle le respect et l'attention que chacun doit avoir pour ses voisins dans un esprit d'entraide et de solidarité. Parmi les fruits de cette charte, la création d'un jardin collectif en 2017, facteur de lien social et de biodiversité.

A la fin des allocutions, un buffet suivi d'un gâteau d'anniversaire ont été partagés.

Alain Pellat et Abdel Boumaza

